**REGLEMENT INTERIEUR**

**DES ACTIVITES SPORTIVES**

**2022/2023**

Table des matières

[1. GÉNÉRALITÉS 2](#_Toc50381275)

[2. ADHESIONS 2](#_Toc50381276)

[3. COTISATIONS 2](#_Toc50381277)

[4. DROITS DU MEMBRE ADHERENT USAGER 3](#_Toc50381278)

[5. HORAIRES ET ABSENCES 3](#_Toc50381279)

[6. DISCIPLINE 4](#_Toc50381280)

[7. TENUE 4](#_Toc50381281)

[8. ACCIDENTS 5](#_Toc50381282)

[9. STAGES 5](#_Toc50381283)

[10. COMPETITIONS 5](#_Toc50381284)

[11. GALAS 5](#_Toc50381285)

[12. DONNEES INFORMATIQUES 5](#_Toc50381286)

[13. DROIT A L’IMAGE 6](#_Toc50381287)

# GÉNÉRALITÉS

L’Association intitulée LALUNE GYM créée le 12/01/2020 et dont la déclaration a été publiée au Journal officiel du 15/02/2020, a pour but de promouvoir et de développer la pratique de la gymnastique artistique féminine, et plus généralement toute autre opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l’objet social ou susceptibles d’en faciliter l’extension ou le développement.

L’association est dirigée par un Conseil d’administration qui élit un Bureau auquel il délègue ses pouvoirs sous la responsabilité du Président.

Le présent règlement sera affiché de façon permanente à l’accueil de la salle d’entraînement et sera consultable par tous.

Toute inscription à la pratique de la gymnastique artistique au sein de LALUNE GYM vaut acceptation du présent règlement intérieur.

# ADHESIONS

Toute personne souhaitant adhérer à l’association en tant que « membre adhérent usager » doit préalablement remplir un dossier d’inscription comprenant les pièces suivantes :

* Un formulaire d'inscription dont une partie concerne l'autorisation de sortie de la salle des mineurs ainsi que l’attestation d’acceptation de ce règlement ;
* Un formulaire de demande de licence qui vous est remis lors de l'inscription ;
* Une photographie récente ;
* Une photocopie de la carte d’identité du responsable légal et du mineur ;
* Une attestation d’assurance responsabilité civile et accidents corporels prenant en charge les dommages encourus ou causés par l’élève ;
* Un certificat médical de moins de 3 ans, attestant de l’aptitude de l’élève à la pratique de la gymnastique artistique ;
* Le règlement de la cotisation sous forme de chèques ou d’espèces (*possibilité de faire 3 chèques : le premier le jour de l’inscription, le deuxième à encaisser en janvier et le troisième à encaisser en mars*).

L’adhésion est valable du 1er septembre au 31 août.

L’adhésion en cours d’année reste possible, au prorata des mois écoulés au jour de l’adhésion.

Les dossiers d'adhésions doivent impérativement être complets à l'inscription.

# COTISATIONS

Toute personne devient « membre adhérent usager » par le paiement d’une cotisation annuelle dont le montant est fixé en Assemblée Générale Ordinaire. La cotisation versée au club est définitivement acquise ; il ne saurait être exigé aucun remboursement en cours d’année, y compris en cas de déménagement, maladie ou quelque autre raison que ce soit, y compris confinement.

Les tarifs des cours collectifs sont établis annuellement.

Les adhésions et cotisations ne sont ni cessibles, ni échangeables, ni remboursables.

# DROITS DU MEMBRE ADHERENT USAGER

Par son adhésion, le membre adhérent usager bénéficie du nombre de séances d’entraînement hebdomadaire correspondant à sa catégorie, au cours desquelles le matériel suivant est mis à sa disposition :

* Tapis de sol,
* Modules de sauts,
* Poutres
* Barres asymétriques
* Trampoline,
* Et tout matériel nécessaire à la pratique de la gymnastique artistique féminine.

# HORAIRES ET ABSENCES

Les jours et horaires d’ouverture pour la saison sportive en cours sont annexés au présent document. En cas de fermeture exceptionnelle, une information est communiquée par voie d’affichage à la salle, sur le site web de l’association et par l’envoi d’un texto au membre adhérent usager et/ou sur sa page Facebook.

Le membre adhérent usager ne peut prétendre à quelconque remboursement. Le membre adhérent usager est tenu d’observer strictement les horaires de début et de fin de séance pour profiter pleinement de l’entraînement, lequel doit être suivi dans sa totalité, sauf cas exceptionnel.

Le retardataire ne peut plus intégrer la séance, la porte de la salle demeurant fermée par mesure de sécurité. Sauf dérogation écrite, les mineurs sont accompagnés par une personne majeure dûment identifiée lors de l’inscription. Les pratiquants sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant les heures de cours et d’animation, en dehors de ces horaires, ni le professeur ni l’association ne seront responsables d’éventuels événements extérieurs.

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l’année.

Les absences des élèves ne peuvent être rattrapées, sauf arrangement avec le professeur, mais en aucun cas elles ne seront déduites ou remboursées. Pour éviter tout abus, les absences répétées ne donneront droit à aucun rattrapage.

Pour d’évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister aux cours et prévenir l’association et le professeur. Vous devez informer l’enseignant en cas de blessure, maladie, régime ou grossesse.

En cas d’absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents et les élèves seront prévenus par tout moyen utile. Dans le cas d’un remplacement, le professeur est autorisé à se faire remplacer par un professionnel ou élève en formation soigneusement choisi par le professeur lui-même. Dans l’éventualité où le professeur ne serait pas en mesure d’être remplacé, le cours sera annulé et ne sera pas rattrapé, ni remboursé.

# DISCIPLINE

Lors des séances d’entraînement, le membre adhérent usager doit respecter les consignes techniques, tactiques et pédagogiques délivrées par l’entraîneur. Le membre adhérent usager doit avoir un comportement respectueux vis-à-vis de ceux-ci, des autres adhérents et du matériel mis à sa disposition.

Pendant toute la durée de leur présence dans l’établissement, il est demandé aux parents ainsi qu’aux élèves d’être le plus silencieux possible, de ne pas courir et de respecter les consignes de sécurité et d’hygiène applicables à l’ensemble des locaux et sur l’ensemble de la propriété dont entre autres l’interdiction formelle de fumer, y compris à l’extérieur du bâtiment, de consommer des substances alcoolisées ou prohibées par la loi.

La présence des parents n’est pas autorisée dans la salle afin que les enfants soient concentrés et sous une seule autorité (sauf accord de l’entraîneur).

Les téléphones portables doivent être en mode silencieux pendant la durée de présence dans les locaux.

L’accès aux vestiaires et aux espaces d’entraînement est exclusivement réservé aux élèves et professeurs. En cas de perte ou de vol, l’association LALUNE GYM, ne pourra être tenue responsable.

Les frais de réparation ou de remplacement de matériel dégradé ou cassé par les élèves sont entièrement à leur charge.

La tenue de discussion d’ordre politique ou confessionnel est interdite, ainsi que la distribution de tracts. Toute parole ou acte de nature raciste et méprisante sera immédiatement sanctionné.

En cas de manquement à ces obligations, le membre adhérent usager s’expose aux trois groupes de sanctions suivantes :

• 1er groupe : mise à l’écart de la séance d’entraînement pour une durée de 15 minutes et signalement aux parents dans le cas d’un mineur,

• 2ème groupe : exclusion des séances d’entraînement pour une durée d’une semaine,

• 3ème groupe : exclusion définitive.

# TENUE

Le membre adhérent usager est obligatoirement vêtu d’une tenue de sport pendant les entraînements. La tenue reste propre et ne comporte aucun signe distinctif d’appartenance politique, syndicale ou religieuse. Elle est à la charge financière de l’adhérent. Les piercings et les bijoux doivent être retirés avant la séance. Le manquement à ces obligations interdit l’entraînement du membre adhérent usager.

La tenue et l’hygiène d’un pratiquant doivent être toujours impeccables. Les ongles des pieds et des mains soigneusement coupés. Les bagues et autres bijoux sont interdits et doivent être enlevés avant d’entrée dans la salle. Les cheveux longs (en dessous des épaules) doivent être attachés. Les pratiquants sont seuls responsables de leurs effets personnels.

# ACCIDENTS

Pendant les horaires d’entraînement et de compétition, les accidents liés strictement à l’activité sportive pratiquée proposée par l’association sont couverts par son assurance en responsabilité civile. En aucun cas, la responsabilité de l’association ne saurait être engagée pour tout autre accident non lié directement à cette pratique. Le membre adhérent usager autorise les entraîneurs à prendre toutes mesures utiles en cas d’accident, notamment le transport du blessé par les services de secours vers le centre hospitalier approprié.

# STAGES

Des stages pourront être organisés pendant les vacances scolaires et week-end. Ils feront l’objet d’une tarification distincte et d’une inscription spéciale à chaque stage.

# COMPETITIONS

L’acceptation du présent règlement implique que le membre adhérent usager mineur soit autorisé par son responsable légal à participer aux différentes compétitions organisées pendant la saison sportive s’il le souhaite.

La participation aux compétitions nécessite l’acquisition par les élèves d’une tenue au logo de l’association selon le modèle en vigueur et au prix qui leur sera communiqué. Seul l’entraîneur et le directeur technique sont habilités à décider de la participation des élèves aux compétitions, démonstrations et stages. Les sélections des compétiteurs se font durant les entraînements.

# GALAS

Dans la mesure du possible LALUNE GYM organisera 2 galas par an auxquels participeront tous les groupes d’élèves.

La présence des élèves aux différentes répétitions et au gala est obligatoire pour ceux ayant rempli la fiche de participation au Gala.

# DONNEES INFORMATIQUES

Le membre adhérent usager est informé de la mise en place d’un système de traitement automatisé des données à caractère personnel dont la finalité est d’assurer la gestion des éléments suivants :

• Cotisations.

• Bulletins, convocations, journaux.

• Annuaire des adhérents.

• Organisation des compétitions.

• Facturation.

Ces données collectées pour ce traitement informatique sont les suivantes :

• Nom.

• Prénom.

• Sexe.

• Date de naissance.

• Adresse.

• Numéro de téléphone.

• Adresse mail.

Le membre adhérent usager est informé du caractère facultatif des réponses à apporter et du droit d’opposition d’accès et de rectification qu’il peut exercer auprès du Bureau de l’association, conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée.

# DROIT A L’IMAGE

Le membre adhérent usager est informé de la prise éventuelle de photographies ou de vidéogrammes à l’occasion des entraînements ou des compétitions dont les droits sont susceptibles d’être exploités dans le cadre de la promotion de l’association. L’ensemble de ces photographies et vidéogrammes pourra faire l’objet d’une diffusion sur tous les supports de communication prévu par l’association (presse, internet, calendrier, etc.) Les données ne seront pas utilisées, ni communiquées à des fins de prospection commerciale.

L’utilisation de ces données se fera gratuitement et sans contrepartie présente ou future.

Par ailleurs LALUNE GYM souligne le fait que pour tous les spectacles et événements auxquels les élèves seront amenés à participer, les prises de sons, de vues, de photographies pourront être interdites et que dans le cas où elles seraient autorisées, elles devront être limitées à un strict usage dans le cadre familial.

*Fait à Bagnols sur Cèze, le 01 septembre 2020*

**LA PRESIDENTE LA SECRÉTAIRE LA DIRECTRICE GENERALE**

Léa Failla Audrey Pradier Marina Girardet

  



**ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

NOM :

PRENOM :

PRENOM DE L’ENFANT :

Atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m’engage à le respecter

Date et signature, précédés de la mention « Lu et approuvé »